

Je suis professeur de littérature canadienne à l'Université de Toronto et auteur de deux ouvrages sur l'histoire de la littérature canadienne. Je déduis d'une lettre, que les ministres de l'Innovation et du Patrimoine canadien ont récemment adressée au Comité, que vous avez reçu des « témoignages divergents et parfois contradictoires » sur la question de l'utilisation à des fins éducatives de contenu protégé par le droit d'auteur, les auteurs et les éditeurs ayant tendance à appuyer le droit d'auteur et les établissements d'enseignement étant pour leur part en faveur d'une utilisation équitable.

Comme il me semble que vous n'avez pas eu réellement l'occasion d'entendre les enseignants eux-mêmes sur la question, je me propose de vous offrir mon point de vue. En tant qu'historien, j'aimerais tout d'abord attirer votre attention sur le fait que la quantité d'œuvres d'auteurs canadiens vivants étudiées dans les universités du pays est infime – voire infinitésimale selon certains, mais c'est là un autre débat. La grande majorité des textes étudiés dans les universités canadiennes sont écrits par des auteurs étrangers – pour la plupart, décédés (en sciences humaines) – ou par des universitaires encore en vie (manuels de sciences et de sciences sociales). Même au sein des départements de langue anglaise, la quantité d'œuvres d'écrivains canadiens vivants ne représente qu'une faible partie du programme. Je fais le constat suivant dans mon dernier livre intitulé *Arrival: The Story of CanLit* (2017) : « [d]ans onze des vingt plus grandes universités canadiennes, tant anglophones que francophones, on peut terminer une majeure en littérature sans avoir étudié les lettres canadiennes. (Dans l'ensemble de ces vingt universités, vous pouvez obtenir un baccalauréat sans jamais lire un poème ou un roman canadien.) » [TRADUCTION]. En clair, la fragilisation ou la suppression de la possibilité de reproduction à des fins éducatives grâce à l'utilisation équitable ne se traduira vraisemblablement pas par une hausse de revenu pour les auteurs canadiens.

En 16 ans d'enseignement, je pourrais compter sur les doigts d'une main le nombre de fois où j'ai reproduit – avec ou sans permission – des œuvres littéraires canadiennes pour mes étudiants. Pour autant que je me souvienne, c'était presque toujours parce que l'œuvre que je voulais leur faire lire était épuisée ou introuvable sur le marché. Dans toutes mes classes, de premier comme de deuxième cycle, je m'attends à ce que les étudiants achètent des livres, y compris de nombreux ouvrages d'auteurs canadiens vivants. J'ai cessé il y a des années d'utiliser des notes de cours : elles sont horribles sur le plan esthétique et les versions numériques ne fonctionnent pas bien en classe. À ma connaissance, mes collègues suivent à peu près la même pratique.

Cela dit, je peux voir de bonnes raisons, tant au plan pédagogique qu'économique, pour lesquelles les enseignants pourraient à l'occasion vouloir présenter à leurs étudiants un écrivain canadien en leur donnant quelques poèmes ou une seule histoire. Je peux comprendre que des enseignants préfèrent reproduire des extraits d'ouvrages plutôt que de demander à leurs étudiants d'acheter le livre au complet, notamment dans le cas d'écrivains plus récents qui ne sont peut-être pas encore représentés dans les anthologies. Et je peux imaginer des situations où cet avant-goût encourageait l'étudiant à acquérir l'ouvrage en question par lui-même, passant ainsi d'étudiant à admirateur ou encore enseignant. Comme le dit l'historien du droit d'auteur de McGill, Eli McLaren, dans son récent article sur l'utilisation équitable : « [a]lors que les connaisseurs auront tendance à vouloir s'empresser d'acheter un livre, les étudiants moins motivés y seront plutôt réticents. Les dispositions actuelles sur l'utilisation équitable permettent d'attirer ces derniers sans nécessairement compromettre l'enthousiasme des premiers. » [TRADUCTION] Si vous ne l'avez pas déjà fait, je vous invite à lire l'essai d'Eli intitulé « Copyright and Poetry in Twenty-First-Century Canada: Poets' Incomes and Fair Dealing » publié l'an dernier dans *Canadian Literature* 233, et réalisé à partir d'un sondage mené par l'auteur auprès de poètes canadiens. Voici un lien vers l'article en question, qui vous est fourni au nom de l'utilisation équitable : <https://canlit.ca/article/copyright-and-poetry-in-twenty-first-century-canada-poets-incomes-and-fair-dealing/>.

Le coût de la fragilisation de l'utilisation équitable – y compris la hausse des frais d'accès aux ouvrages protégés par le droit d'auteur – se répercutera sur les étudiants. On peut soutenir que les revenus des

écrivains au Canada diminuent et que notre société devrait faire quelque chose à ce sujet. Mais il est injuste de demander aux étudiants d'en payer le prix. L'utilisation équitable n'est pas le problème, et y apporter des changements n'est pas la solution.

– Nick Mount, Université de Toronto